

COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2014.

Sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre du mois de février à 19 heures 00, le conseil communautaire dûment convoqué par convocation en date du dix-neuf février 2014, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

Membres présents : François BERINGER, Christophe BITARD, Frédéric GOETZ, Jean GOETZ, Mario HEGY, Philippe HEID, Agnès KIEFFER, Cédric LEPAUL, Cyrille LHUILLIER, Henri MASSON, Agnès MATTER-BALP, Eric MICHELAT, Pierre RENTZ, Etienne SIGRIST, Fabienne STICH, Patrice WALTISPERGER et François WASSMER.

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : Florent OTT à André ONIMUS.

Membre(s) absent(s): Bernard BRUN.

Secrétaire de séance : Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente, assistée par M. Fabrice KRIEGER, directeur général des services.

Etaient invités par ailleurs : Mme Christine VEILLARD, responsable du Centre des Finances Publiques de Neuf Brisach, excusée.
M. Michel HABIG, conseiller général du canton d'Ensisheim, excusé.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres et personnes présents. Il ouvre la séance à 19h30.

Il dit que la séance a été précédée par une intervention de Mme Liliane ANCEL et Patrick FANTETI, dirigeants de l'association ECS (Essor pour la Culture et le Sport) invités à venir en préambule de la séance du conseil communautaire.

L'association ECS œuvre pour le développement de la culture et du sport sur le territoire en organisant des manifestations qui ne concurrencent pas avec celles des autres associations locales. Une projection est faite du bilan 2013 de l'association. Les dirigeants d'ECS ont également présenté les projets 2014 pour lesquels ils sollicitent l'attribution d'une subvention intercommunale de 11 000 €.

Puis Monsieur le Président aborde l'ordre du jour en précisant qu'il est proposé de rajouter un point intitulé « **Délégation de fonctions de conseil communautaire au président** ». Le conseil communautaire approuve.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 27 Janvier 2014
2. Comptes administratifs 2013
3. Comptes de gestion 2013
4. Budgets primitifs 2014
5. Vote des taux d'imposition 2014
6. Immobilier d'entreprises :
 - 6.1 Création d'un hôtel d'entreprises à Blodelsheim : validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) et demande de subvention DETR
 - 6.2 Acquisition d'un terrain dans le Zone Artisanale des Romains à Fessenheim
7. Zone d'Activités de la Hardt : ventes de terrains
8. Dispositif PETra : demande de subventions
9. Petite Enfance : amélioration de la fonctionnalité, mise aux normes et agrandissement multi-accueil à Fessenheim : avenants et marchés complémentaires
10. Délégation de fonctions de conseil communautaire au Président
11. Animations jeunesse été 2014 : convention de partenariat avec la Fédération des foyers clubs d'Alsace
12. Délégation de Service Public relative à l'exploitation d'un parc à vélos à assistance électrique dans le cadre du réseau MOVELO
13. Ressources humaines
14. Maîtrises d'ouvrage déléguées :
 - 14.1 Rumersheim-le-Haut – Rénovation et extension de la salle polyvalente : Consolidation de la ligne de trésorerie en crédit relais
 - 14.2 Rustenhart – Construction d'un groupe scolaire : Attribution du marché lot 3
15. Divers
16. Communications
17. Fixation de la date du prochain conseil communautaire

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 27 janvier 2014

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2014 est approuvé sans observation.

2. Comptes administratifs 2013

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

M. André ONIMUS, Président, a quitté la salle et n'a pris part, ni aux discussions, ni au vote.

Les présents comptes administratifs rendent compte de la gestion de l'exercice 2013 pour le budget principal et les budgets annexes Pépinière d'entreprises « La Ruche », Ordures Ménagères, Zone d'Activités de la Hardt « ZA de la Hardt » et Zone Industrielle Kœchlin « ZI Kœchlin » de la communauté de communes.

Les résultats des comptes administratifs 2013 correspondent à ceux des comptes de gestion de Mme le Trésorier de Neuf-Brisach.

Conformément à l'article L 2311-5 du code général des collectivités territoriales, les comptes administratifs 2013 reprennent les résultats antérieurs de l'exercice 2012 complétés des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice 2013.

Il a été examiné en amont par la commission « Finances ».

Des tableaux synthétiques des dépenses et recettes de l'année 2013 ont été transmis préalablement à chaque délégué communautaire et sont commentés. Ils figurent en **annexe**.

Présentation par budget

A/ Budget Principal

| | |
|---|-----------------------|
| • Recettes de fonctionnement : | 11.393.687,07 € |
| • Dépenses de fonctionnement : | 10.711.849,07 € |
| Résultat de l'exercice 2013 : | 681.838,00 € |
| Excédent 2012 reporté : | 398.603,28 € |
| Soit un excédent de fonctionnement 2013 de | 1.080.441,28 € |
| | |
| • Recettes d'investissement : | 6.374.625,70 € |
| • Dépenses d'investissement : | 4.101.287,60 € |
| Résultat de l'exercice 2013 : | 2.273.338,10 € |
| Déficit 2012 reporté : | - 294.578,97 € |
| Soit un excédent d'investissement 2013 de | 1.978.759,13 € |
| | |
| Excédent global 2013 : | 3.059.200,41 € |
| • Restes à réaliser recettes : | 4.442.928,43 € |
| • Restes à réaliser dépenses : | 3.711.359,49 € |
| Soit un excédent de restes à réaliser 2013 : | 731.568,94 € |

Il est proposé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à l'article **1068** (excédent de fonctionnement capitalisé) pour **800.000 €** et d'inscrire le reliquat d'excédent de fonctionnement de **280.441,28 €** à l'article **002 - Recettes** (excédent de fonctionnement reporté).

L'excédent d'investissement est inscrit à l'article **001 - Recettes** pour **1.978.759,13 €**.

B/ Budget annexe Pépinière d'entreprises « La Ruche »

| | |
|---|----------------------|
| • Recettes de fonctionnement : | 132.938,43 € |
| • Dépenses de fonctionnement : | 150.125,11 € |
| Résultat de l'exercice 2013 : | - 17.186,68 € |
| Excédent 2012 : | 20.297,22 € |
| Soit un excédent de fonctionnement 2013 de | 3.110,54 € |
| | |
| • Recettes d'investissement : | 38.076,98 € |
| • Dépenses d'investissement : | 1.500,00 € |
| Résultat de l'exercice 2013 : | 36.576,98 € |
| Excédent 2012 : | 1.920,99 € |
| Soit un excédent d'investissement 2013 de | 38.497,97 € |
| | |
| Excédent global 2013 : | 41.608,51 € |
| • Restes à réaliser recettes : | 0 € |
| • Restes à réaliser dépenses : | 0 € |
| Soit des restes à réaliser 2013 : | 0 € |

Il est proposé d'inscrire l'excédent de fonctionnement de **3.110,54 €** à l'article **002 - Recettes** (excédent de fonctionnement reporté) et l'excédent d'investissement de **38.497,97 €** à l'article **001 - Recettes** (excédent d'investissement reporté).

C/ Budget annexe Ordures Ménagères

| | |
|--|-----------------------|
| • Recettes de fonctionnement : | 901.033,31 € |
| • Dépenses de fonctionnement : | 823.163,72 € |
| Résultat de l'exercice 2013 : | 77.869,59 € |
| Excédent 2012 : | 63.622,17 € |
| Soit un excédent de fonctionnement 2013 de | 141.491,76 € |
| • Recettes d'investissement : | 100.383,59 € |
| • Dépenses d'investissement : | 205.662,40 € |
| Résultat de l'exercice 2013 : | - 105.278,81 € |
| Excédent 2012 : | 94.121,94 € |
| Soit un déficit d'investissement 2013 de | - 11.156,87 € |
| Excédent global 2013 : | 130.334,89 € |
| • Restes à réaliser recettes : | 0 € |
| • Restes à réaliser dépenses : | 10.000 € |
| Soit un déficit de restes à réaliser 2013 : | - 10.000 € |

Il est proposé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à l'article **1068** (excédent de fonctionnement capitalisé) pour **21.156,87 €**, d'inscrire le reliquat d'excédent de fonctionnement de **120.334,89 €** à l'article **002 - Recettes** et de constater le déficit d'investissement constaté à l'article **001 - Dépenses** pour **11.156,87 €**.

D/ Budget annexe Zone d'Activités de la Hardt « ZA de la Hardt »

| | |
|---|-----------------------|
| • Recettes de fonctionnement : | 1.019.287,67 € |
| • Dépenses de fonctionnement : | 926.607,97 € |
| Résultat de l'exercice 2013 : | 92.679,70 € |
| Résultat 2012 : | 0,00 € |
| Soit un excédent de fonctionnement 2013 de | 92.679,70 € |
| • Recettes d'investissement : | 16.660,16 € |
| • Dépenses d'investissement : | 909.947,67 € |
| Résultat de l'exercice 2013 : | - 893.287,51 € |
| Résultat 2012 : | 0,00 € |
| Soit un déficit d'investissement 2013 de | - 893.287,51 € |
| Déficit global 2013 : | 800.607,81 € |
| • Restes à réaliser recettes : | 0 € |
| • Restes à réaliser dépenses : | 0 € |
| Soit des restes à réaliser 2013 : | 0 € |

Il est proposé d'inscrire l'excédent de fonctionnement de **92.679,70 €** à l'article **002 - Recettes** et de constater le déficit d'investissement à l'article **001 - Dépenses** pour **893.287,51 €**.

E/ Budget annexe Zone Industrielle Koechlin « ZI Koechlin »

| | |
|---|-----------------------|
| • Recettes de fonctionnement : | 866.125,15 € |
| • Dépenses de fonctionnement : | 806.125,35 € |
| Résultat de l'exercice 2013 : | 59.999,80 € |
| Résultat 2012 : | 0,00 € |
| Soit un excédent de fonctionnement 2013 de | 59.999,80 € |
| | |
| • Recettes d'investissement : | 0,00 € |
| • Dépenses d'investissement : | 806.125,15 € |
| Résultat de l'exercice 2013 : | - 806.125,15 € |
| Résultat 2012 : | 0,00 € |
| Soit un déficit d'investissement 2013 de | - 806.125,15 € |
| | |
| Déficit global 2013 : | 746.125,35 € |
| • Restes à réaliser recettes : | 0 € |
| • Restes à réaliser dépenses : | 0 € |
| Soit des restes à réaliser 2013 : | 0 € |

Il est proposé d'inscrire l'excédent de fonctionnement de **59.999,80 €** à l'article **002 - Recettes** et de constater le déficit d'investissement à l'article **001 - Dépenses** pour **806.125,15 €**.

Après s'être fait présenter les comptes administratifs établis par M. le Président et dont les résultats d'exécution sont conformes au compte de gestion établi par Mme le Trésorier,
Considérant que M. le Président a régulièrement administré au cours de l'exercice 2013 les finances de la communauté de communes en titrant l'ensemble des recettes afférentes à l'exercice et en ordonnant toutes les dépenses ayant fait l'objet d'un service fait,
Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Sous la présidence de M. Etienne SIGRIST et en l'absence de M. le Président,

A l'unanimité pour tous les budgets,

Approuve l'ensemble de la comptabilité de l'ordonnateur soumise à son examen

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête leur solde global comme indiqué ci-dessus

Affecte les résultats constatés au 31 décembre 2013 des différents budgets comme indiqué ci-dessus

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et les crédits non reportés annulés

Donne décharge à M. le Président pour sa gestion de l'exercice 2013 conformément à l'article 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3. Comptes de gestion 2013

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

L'article 1612-12 du CGCT dispose que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote du conseil communautaire du compte administratif présenté après transmission, du compte de gestion par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il convient de formaliser par un vote du conseil communautaire sa prise en connaissance du compte de gestion qui certifie la sincérité des dépenses et recettes présentées dans les comptes administratifs.

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Prend acte de la transmission par Mme le Trésorier de Neuf-Brisach des pièces des comptes de gestion 2013

Constate les identités de valeurs avec les indications de Mme le Trésorier de Neuf-Brisach figurant dans ses comptes de gestion et relatives aux soldes d'exécution d'investissement et aux résultats de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes :

- **Pépinières d'entreprises « La Ruche »**
- **Ordures Ménagères**
- **Zone d'Activités de la Hardt « ZA de la Hardt »**
- **Zone Industrielle Koechlin « ZI Koechlin ».**

4. Budgets primitifs 2014

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

En préalable, M. Etienne SIGRIST présente les principales caractéristiques du Budget Primitif et des budgets annexes Pépinière d'entreprises « La Ruche », Ordures Ménagères, Zone d'activités de la Hardt et Zone Industrielle Koechlin 2014.

Des tableaux synthétiques sont transmis à tous les délégués et commentés. Ils figurent en **annexe**.

Sur proposition de la commission « Finances » réunie en amont à plusieurs reprises, le conseil communautaire est amené à voter les crédits du budget primitif et des budgets annexes Pépinière d'entreprises « La Ruche », Ordures Ménagères, Zone d'activités de la Hardt et Zone Industrielle Koechlin 2014 comme suit :

A/ Budget Principal

- | | |
|--------------------------------|-------------|
| • Recettes de fonctionnement : | 9.559.441 € |
| • Dépenses de fonctionnement : | 9.559.441 € |
| • Recettes d'investissement : | 8.359.427 € |
| • Dépenses d'investissement : | 6.658.301 € |

B/ Budget Annexe Pépinière « La Ruche »

- Recettes de fonctionnement : 158.395 €
- Dépenses de fonctionnement : 158.395 €

- Recettes d'investissement : 45.192 €
- Dépenses d'investissement : 45.192 €

Pour mémoire, les montants inscrits sont des montants HT, l'exercice étant soumis à déclaration de TVA trimestrielle (TVA collectée & déductible).

Il est proposé une subvention d'équilibre du Budget Principal à hauteur de 48.785 €.

C/ Budget Annexe Ordures Ménagères

- Recettes de fonctionnement : 964.224 €
- Dépenses de fonctionnement : 964.224 €

- Recettes d'investissement : 176.981 €
- Dépenses d'investissement : 176.981 €

D/ Budget Annexe Zone d'activités de la Hardt

- Recettes de fonctionnement : 1.956.389 €
- Dépenses de fonctionnement : 1.887.008 €

- Recettes d'investissement : 1.789.298 €
- Dépenses d'investissement : 1.884.998 €

E/ Budget Annexe Zone Industrielle Koechlin

- Recettes de fonctionnement : 1.616.272 €
- Dépenses de fonctionnement : 1.616.272 €

- Recettes d'investissement : 1.614.262 €
- Dépenses d'investissement : 1.614.262 €

Il est proposé une prise en charge du déficit par le Budget Principal à hauteur de 204.137 €.

Compte tenu des éléments qui précèdent,

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, en l'absence de M. Cédric LEPAUL, président de l'association « La Petite Enfance du Centre Hardt » qui a quitté la salle en vertu de l'article 2131.11 du CGCT,

Par 17 voix pour et 1 voix contre (M. François WASSMER) pour le budget principal,

A l'unanimité pour l'ensemble des autres budgets :

- **Budget Annexe Pépinière d'entreprises « La Ruche » ;**
- **Budget Annexe Ordures Ménagères ;**
- **Budget Annexe Zone d'Activités de la Hardt ;**

- **Budget Annexe Zone Industrielle Koechlin ;**

Adopte les différents budgets primitifs 2014 aux montants suivants :

- **Budget principal : 16.217.742 € (montant total cumulé) ;**
- **Budget annexe Pépinière d'entreprises « La Ruche » : 203.587 € (montant total équilibré) ;**
- **Budget annexe Ordures Ménagères : 1.141.205 € (montant total équilibré) ;**
- **Budget annexe Zone d'Activités de la Hardt : 3.772.006 € (montant total équilibré) ;**
- **Budget annexe Zone Industrielle Koechlin : 3.230.534 € (montant total équilibré) ;**

Dit que le virement d'équilibre annexe Pépinière d'entreprises « La Ruche » est le suivant :

- **48.785 € au titre de la subvention de fonctionnement.**

5. Vote des taux d'imposition 2014

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

L'état fiscal 1259 CTES, permettant d'établir avec précision le produit de la fiscalité locale pour 2014, n'a pas encore été communiqué par les services fiscaux (courant mars prochain).

Afin d'assurer l'équilibre budgétaire et sur la base d'éléments connus (bases définitives 2013), il est proposé à l'assemblée de voter le maintien des taux d'imposition ménages et du taux de cotisation foncière des entreprises issus du calcul des taux de référence.

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide de voter le maintien des taux d'imposition des ménages et du taux de cotisation foncière des entreprises issus du calcul des taux de référence pour l'exercice 2014, déclinés comme suit :

| Libellé de la taxe | Taux 2014 |
|---|------------------|
| Taxe d'habitation (TH) | 3,31 % |
| Taxe sur les propriétés Foncières Bâties (TFB) | 1,24 % |
| Taxe sur les propriétés Foncières Non Bâties (TFNB) | 11,16 % |
| Cotisation Foncière Entreprises | 22,06 % |

6. Immobilier d'entreprises :

6.1 Création d'un hôtel d'entreprises à Blodelsheim : validation de l'Avant-Projet Définitif (APD)

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Par délibération du 16 décembre 2013, le conseil communautaire a approuvé l'Avant-Projet Sommaire (APS) du projet de création d'un hôtel d'entreprises à Blodelsheim.

Lors de la commission de travail le 20 février 2014, le cabinet Bleu Cube Architectes a présenté l'Avant-Projet Définitif (APD).

Le nouvel estimatif du maître d'œuvre comprend des auvents au droit des portes sectionnelles des ateliers, une circulation couverture à l'avant du bâtiment (zone des bureaux), des châssis vitrés intérieurs et une couverture en polycarbonate sur la coursive. Ce chiffrage inclut également un dispositif d'alarme et des aménagements liés à l'éclairage extérieur. Par rapport à la phase Avant-Projet Sommaire (APS), le projet comporte 81 000 € HT de travaux supplémentaires.

A ce stade, le montant estimatif des travaux se chiffre à 1.428.000 € HT et le coût d'objectif global de l'opération à 1.850.000 € TTC.

Le dépôt du permis de construire se fera début mars et la consultation des entreprises débutera en juin prochain.

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Approuve le montant de l'Avant-Projet Définitif.

N.B. : Dans le cadre de la mission CT, un avenant n° 1 au marché confié à la société DEKRA doit être signé afin de remplacer la mission SEI par la mission STI relative à la sécurité des personnes dans les établissements relevant du Code du Travail. Le montant du marché est inchangé.

6.2 Création d'un hôtel d'entreprises à Blodelsheim : demande de subvention DETR

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

L'opération de création d'un hôtel d'entreprises à Blodelsheim peut bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014 (DETR).

Le coût d'objectif TTC est de 1.850.000 €.

Son plan de financement est ainsi proposé :

| | |
|----------------------------------|--------------------|
| • Etat (DETR) : | 250.000 € |
| • Conseil Général du Haut-Rhin : | 215.000 € |
| • Conseil Régional d'Alsace : | 160.000 € |
| • Fonds propres (hors FCTVA) : | <u>1.225.000 €</u> |
| TOTAL TTC : | 1.850.000 € |

Il est proposé de solliciter au titre des projets structurants en matière de développement économique une subvention de la DETR pour le projet de création d'un hôtel d'entreprises à Blodelsheim.

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Sollicite au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014 (DETR), s'agissant de la catégorie « projets structurants en matière économique », une subvention de l'Etat pour le projet de création d'un hôtel d'entreprises,

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2014

Autorise M. le Président ou son représentant à signer toutes pièces y relatives.

6.3 Acquisition d'un terrain dans la Zone Artisanale des Romains à Fessenheim

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Pour mémoire, la communauté de communes a sollicité l'ADAUHR pour la réalisation d'une étude d'aide à la décision pour la création d'un hôtel d'entreprises en secteur commercial à Fessenheim (Zone Artisanale des Romains).

Par délibération du 24 juin 2013, le conseil communautaire a approuvé le programme, validé ce choix d'implantation et chargé le Président d'engager l'acquisition du terrain d'assiette de l'opération. Il s'agit de la parcelle section 52 n° 13 d'une contenance de 26,12 ares, propriété de la commune de Fessenheim.

Par délibération du 11 février 2014, la commune de Fessenheim a décidé :

- de céder le terrain à la communauté de communes ;
- de fixer le prix de vente à l'euro symbolique ;
- d'insérer une clause dans l'acte de mutation stipulant que la vente est conclue pour la construction d'un hôtel d'entreprises ;
- d'introduire une seconde clause dans l'acte de mutation engageant l'acquéreur à construire dans les quatre ans suivant la signature de l'acte faute d'une rétrocession du terrain au même prix et sans frais ;

Il est proposé d'autoriser cette acquisition.

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise l'acquisition de la parcelle section 52 n° 13 d'une contenance de 26,12 ares à l'euro symbolique ;

Charge M. le Président ou son représentant de signer toutes les pièces nécessaires à la finalisation de cette affaire.

7. Zone d'Activités de la Hardt : Ventes de terrains

7.1 Vente d'un terrain de 58,44 ares.

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

M. Charly TOUSEAU de Blodelsheim s'est porté candidat à l'implantation d'une société dans la Zone d'activités de la Hardt à Blodelsheim.

Gérant des sociétés SMAF-TOUSEAU et OUPSALA, spécialisées notamment dans la vente de divers matériel agricole et entretien espaces verts, il souhaite acquérir une parcelle de 58,44 ares afin d'y construire un bâtiment de stockage.

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide la vente d'un terrain de 58,44 ares à M. Charly TOUSEAU ou au profit de toute autre société qui s'y substituerait dans le même but, pour un prix TTC de 105.192 €, frais d'arpentage, de notaire et fiscaux en sus à la charge de l'acquéreur ;

Charge M. le Président ou son représentant de signer toutes les pièces nécessaires à la finalisation de cette affaire.

7.2 Vente d'un terrain de 28,07 ares.

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Par délibération en date du 24 juin 2013, le conseil communautaire a autorisé la vente d'un terrain de 20 ares et d'un terrain de 50 ares, respectivement au profit des sociétés GSC Construction GmbH et GP Polymere Trading & Service GmbH.

Une nouvelle fois, le porteur de projet revoit son projet d'implantation. Il souhaite finaliser l'acquisition d'une première parcelle de 28,07 ares et l'inscription à l'acte de vente d'une option d'achat à lever sous trois ans sur trois parcelles voisines d'une surface respective de 11,42 ares, 27,25 ares et 25,48 ares aux conditions d'acquisition en vigueur aux dates de levée de l'option.

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide la vente d'un terrain de 28,07 ares à la société GP Polymere Trading & Service GmbH ou au profit de toute autre société qui s'y substituerait dans le même but, pour un prix TTC de 50.526 €, frais d'arpentage, de notaire et fiscaux en sus à la charge de l'acquéreur ;

Décide l'inscription à l'acte de vente d'une option d'achat à lever sous trois ans sur trois parcelles voisines d'une surface respective de 11,42 ares, 27,25 ares et 25,48 ares ;

Charge M. le Président ou son représentant de signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

8. Dispositif PETra : Demande de subventions

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Par délibération du 27 février 2012, le conseil communautaire a autorisé le lancement de la Plateforme pour l'Emploi Transfrontalier – PETra – avec le soutien financier de la Région Alsace, du Conseil Général du Haut-Rhin et du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon (PRVGB).

Pour mémoire, l'objectif de cette opération est de faciliter la mise en relation des demandeurs d'emploi français et des employeurs allemands. Pour y parvenir, PETra propose des actions qui visent à orienter et accompagner les candidats vers le marché de l'emploi allemand (atelier CV, cours d'allemand, organisation de sessions de recrutement à la Ruhe...).

En 2013, les premières démarches de recrutement ont pu aboutir à près d'une trentaine de contrats à durée déterminée ou indéterminée (CDD ou CDI).

Au regard de ces résultats, l'objectif est de poursuivre cette initiative en faveur de l'emploi transfrontalier en mettant un accent plus particulier sur la pérennisation des partenariats techniques et financiers, l'élaboration d'un plan de communication et le travail de mise en relation demandeur d'emploi / employeur en développant une réelle action de prospection et d'information vers les entreprises allemandes.

L'enveloppe budgétaire nécessaire pour conduire l'opération est estimée à 30.000 € TTC, cela afin de couvrir des dépenses de pilotage et de coordination, d'animation (ateliers, réunions d'information, formations, sessions de recrutement) et de communication. Cette enveloppe ne prend pas en compte les charges de personnel (agents de la communauté de communes qui suivent le dispositif) évaluées à 12 000 € par an.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise la poursuite du dispositif PETra et la prise en charge financière des dépenses dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 30.000 TTC, frais de postes en sus évalués à 12 000 € par an ;

Dit que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au Budget Primitif 2014 ;

Sollicite une subvention auprès du Conseil Régional d'Alsace, du Conseil Général du Haut-Rhin, du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon (PRVGB), du GLCT Centre Hardt-Rhin Supérieur et de tout autre organisme susceptible de pouvoir financer l'opération ;

Charge M. le Président ou son représentant de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

9. Petite Enfance :

9.1 Amélioration de la fonctionnalité, mise aux normes et agrandissement multi-accueil « Pirouette » à Fessenheim : avenants aux marchés de travaux.

Rapporteur : M. Cédric LEPAUL, Vice-président.

Dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension du Multi-accueil « Pirouette », la communauté de communes, en accord avec le maître d'œuvre, propose d'ajuster et d'adapter certaines prestations des marchés attribués.

Ceci nécessite l'établissement d'avenants comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

| Lots | Désignations | Titulaires | Montants des marchés TTC | Montants des avenants TTC | % | Nouveaux montants des marchés en € TTC |
|-------------|-----------------------------|-------------------|---------------------------------|----------------------------------|----------|---|
| 05 | Menuiserie alu / Serrurerie | Brender | 34 788,00 € | 3 470,17 € | 9,98 % | 38 258,20 € |

| | | | | | | |
|----|--|----------|-------------|-----------|--------|------------|
| | Commentaire : Avenant n° 1 : Balance des travaux non réalisés et réalisés : 2 portes remplacées par un châssis PVC et une porte avec vitrage | | | | | |
| 13 | Chauffage – Ventilation - Sanitaire | Vonthron | 78 000.00 € | 5 837,52€ | 7.43 % | 84 437,52€ |
| | Commentaire : Avenant n° 1 : Balance des travaux non réalisés et réalisés : modification au niveau du sanitaire : éviers, lavabos, vasques, WC et robinetterie | | | | | |

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise M. le Président ou son représentant à signer les avenants et toutes les pièces y relatives ;

Dit que les crédits nécessaires inscrits au budget primitif 2014 sont suffisants.

9.2 Petite Enfance : Amélioration de la fonctionnalité, mise aux normes et agrandissement multi-accueil « Pirouette » à Fessenheim – Marchés complémentaires.

Rapporteur : M. Cédric LEPAUL, Vice-président.

Dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension du Multi-accueil « Pirouette », la communauté de communes, en accord avec le maître d'œuvre, propose de réaliser des marchés complémentaires pour des prestations qui n'étaient pas prévues initialement au marché et qui sont nécessaires au parfait achèvement des travaux. Elles ont été rendues nécessaires suite à des dommages lors :

- des déménagements sur le mobilier (mobilier ancien difficilement réutilisable après démontages et remontages répétés) ;
- et de la mise en œuvre du chantier sur le sol et les murs de la partie ancienne du bâtiment.

Ces marchés complémentaires sont passés avec les entreprises titulaires des marchés principaux comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

| Lots | Désignations | Titulaires | Montants des marchés initiaux TTC | Montants des marchés complémentaires TTC | % |
|------|---|-------------------|-----------------------------------|--|--------|
| 09 | Menuiserie bois | Kleinhenny Pierre | 41 101.66 € | 19 962.59 € | 48.57% |
| | Commentaire : Marché complémentaire n° 1 : achat de mobilier salle de change, biberonnerie, cuisine et local personnel, salle d'activité et local d'activité, mobilier divers | | | | |
| 11 | Peinture | Beringer | 6 355.20 € | 2 383.12 € | 37.50% |
| | Commentaire : Marché complémentaire n° 1 : reprise de la peinture projetée dans la partie ancienne du bâtiment | | | | |

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise M. le Président ou son représentant à signer les marchés complémentaires et toutes les pièces y relatives ;

Dit que les crédits nécessaires inscrits au budget primitif 2014 sont suffisants.

10. Délégation de fonctions de conseil communautaire au Président

Rapporteur : M. Cédric LEPAUL, Vice-président.

M. Cédric LEPAUL, Vice-président, explique qu'afin de faciliter le fonctionnement de la communauté de communes, il est proposé de donner délégation au Président dans les domaines précisés ci-dessous :

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité,

Vu les articles L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Délègue à Monsieur André ONIMUS, Président de la communauté de communes Essor du Rhin, le pouvoir de prendre toutes décisions concernant :

- **La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants sans limitation de montant et de pourcentage, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;**
- **De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;**
- **De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;**
- **De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;**
- **D'intenter au nom de l'intercommunalité les actions en justice et de défendre l'intercommunalité dans les actions intentées contre elle, devant les juridictions judiciaires, civiles et pénales, ainsi que devant les juridictions administratives, tant en première instance, qu'en appel ;**
- **De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 000 000 euros ;**
- **Décide que, conformément à l'article L. 5211-9 susvisé, ces attributions déléguées au président pourront faire l'objet de sa part d'une subdélégation aux vice-présidents ;**

- **Prend acte que, conformément à l'article L. 5211-10 susvisé, Monsieur le Président rendra compte des attributions exercées par délégation, lors de chaque réunion de l'organe délibérant ;**
- **Prend acte que, les décisions prises par M. le Président dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.**

11. Animations jeunesse été 2014 : Convention de partenariat avec la Fédération des foyers clubs d'Alsace

Rapporteur : Mme Agnès KIEFFER, Vice-président.

Conformément aux dispositions statutaires, les animations de la jeunesse relèvent de la communauté de communes. Ainsi, il appartient à celle-ci d'organiser toute opération intercommunale dédiée à la jeunesse avec le soutien des structures associatives et des partenaires institutionnels, notamment la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin (CAF68).

Suite à deux réunions de travail, organisées les 17 octobre et 17 décembre 2013 avec l'ensemble des maires des communes membres ou leurs représentants, il est proposé d'organiser, à titre expérimental, une opération particulièrement importante cet été du 7 juillet au 8 août sur l'ensemble du territoire à destination d'environ 200 jeunes âgés de 11 à 16 ans.

Pour se faire, la communauté de communes confie l'ensemble des modalités organisationnelles et la gestion pédagogique du dispositif à la Fédération des foyers clubs d'Alsace qui cherchera à travailler en collaboration avec les communes membres et les structures associatives, sportives et culturelles.

En contrepartie, cette structure bénéficie d'une aide financière versée sous forme de subvention, destinée à couvrir les frais d'organisation de l'événement.

L'ensemble des obligations nécessaires à la logistique de cette opération, doit faire l'objet d'une convention de partenariat entre la communauté de communes et la Fédération des foyers clubs d'Alsace.

Le budget prévisionnel échafaudé par l'association, estimé à 22 500 €, fait apparaître plusieurs postes de dépenses : frais de personnel et de communication, assurance, coût des animations...

Son équilibre sera assuré par la participation des familles à hauteur de 7 500 € et par la contribution de la communauté de communes à hauteur de 15 000 €. La subvention versée par la communauté de communes est éligible à un appel à projets « ados » de la CAF du Haut-Rhin.

Pour permettre à la Fédération des foyers clubs d'Alsace de démarrer leurs activités dans les meilleures conditions, il est proposé de leur verser, dès à présent, un acompte global de 11 250 €, selon la répartition jointe en annexe, représentant un pourcentage de 50 % du budget prévisionnel présenté par l'association.

Suite à l'exposé de Mme Agnès KIEFFER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Approuve la convention de partenariat entre la communauté de communes et la Fédération des foyers clubs d'Alsace ;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrit au Budget Primitif 2014 ;

Décide le versement d'un acompte à l'association de 11 250 € selon la répartition proposée ;

Attribue une subvention maximale de 15 000 € à la Fédération des foyers clubs d'Alsace, arrêtée en fonction du bilan financier de l'opération ;

**Sollicite une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin (CAF68) ;
Autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

12. Délégation de Service Public relative à l'exploitation d'un parc à vélos à assistance électrique dans le cadre du réseau MOVELO

Rapporteur : Mme Agnès KIEFFER, Vice-président.

Suite à l'expérimentation du service MOVELO par les pays de l'Alsace Centrale et de Bruche Mossig Piémont, les dix pays d'Alsace se sont entendus pour étendre le réseau sur toute l'Alsace en 2014.

Ceci implique :

- Pour les pays : en tant que têtes de réseau, de coordonner les actions à l'échelle de leur territoire ;
- Pour les offices de tourisme (et/ou leurs relais locaux Point I informations-hébergement): de devenir station de location et/ou d'échange de batteries et de mobiliser leur réseau de prestataires ;
- Pour les prestataires : de s'engager dans la démarche et de devenir station de location et/ou d'échange de batteries.

L'objectif poursuivi est de construire un réseau régional et contribuer à faire de l'Alsace une destination cyclotouristique incontournable.

A cette fin, différents partenaires techniques et financiers se mobilisent : la Région Alsace, les deux Associations Départementales du Tourisme (ADT) et EDF.

Suite à une prospection des services de la communauté de communes en partenariat avec l'office de tourisme de Guebwiller, Soultz et des Pays du Florival, trois socioprofessionnels du territoire ont confirmé leur adhésion au réseau MOVELO et tiendront des stations d'échanges de batteries.

La communauté de communes qui gère un point I à la Ruche s'interroge sur l'opportunité d'y exploiter un parc à vélos à assistance électrique.

Il est proposé de retenir le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation à la Ruche d'un parc de six vélos à assistance électrique (VAE) sur une période entre avril et octobre 2014.

La durée envisagée pour la délégation est de 6 mois.

Le contrat prendra effet à sa date de notification, tandis que la date prévisionnelle de prise d'effet de la délégation est le 15 avril 2014.

Le délégataire sera chargé d'adhérer au réseau MOVELO et d'organiser le service de location de vélos aux horaires d'ouverture du point I de la Ruche durant la période concernée.

La communauté de communes s'engage à mettre à disposition du délégataire les agents de la communauté de communes (permanents et saisonniers), responsables de la gestion du point I.

Le budget estimatif du coût du service est de l'ordre de 6 000 €.

Les principales missions confiées au délégataire sont les suivantes :

Dans le cadre de la délégation, le délégataire aura pour mission d'exploiter un parc à vélos à assistance électrique pour les usagers (habitants, touristes et personnes de passage) dans le respect du principe de continuité du service public et devra à cette fin notamment :

- gérer la relation clientèle ;
- entretenir l'ensemble des équipements destinés à l'exploitation du service public ;

- réaliser les investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs de performance sur lesquels il sera engagé ;
- percevoir les recettes dues par les usagers.

Le délégataire sera également autorisé à exercer, après accord de la communauté de communes, des activités complémentaires et/ou prestations accessoires aux missions de service public confiées dans le cadre de la délégation.

Les conditions financières et rémunération du délégataire sont définies comme telles :

La rémunération du délégataire sera substantiellement assurée par les résultats de l'exploitation.

Le délégataire sera autorisé à percevoir auprès des usagers les recettes de service suivantes :

- coût des locations ;
- produits des activités complémentaires et/ou prestations accessoires.

Ces tarifs seront établis selon les principes suivants :

- respect du principe d'égalité de traitement des usagers devant le service public ;
- structure tarifaire composée uniquement d'une part variable en fonction de la durée des locations.

Le délégataire devra prendre toutes les assurances nécessaires pour couvrir l'ensemble des responsabilités définies supra et en produira copie à la communauté de communes.

Suite à l'exposé de Mme Agnès KIEFFER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Approuve le principe du recours à une délégation de service public pour l'exploitation d'un parc à vélos à assistance électrique (VAE) et les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le délégataire, telles que définies ci-dessus ;

Approuve le principe de mise à disposition des agents de la communauté de communes au délégataire (permanents et saisonniers), responsables de la gestion du point I ;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2014 ;

Autorise M. le Président ou son représentant à engager toutes démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de délégation de service public.

13. Ressources humaines

13.1 Création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Considérant que la création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe est devenue nécessaire afin d'assurer la continuité du poste d'accueil, des travaux d'entretien des bâtiments et d'intendance des réunions,

Le conseil communautaire,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Après délibération, à l'unanimité,

Décide de créer un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mars 2014, à temps non complet selon une quotité correspondant à 70 % d'un temps complet (24.5/35^e). Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu ;

Décide de compléter le tableau des effectifs des agents territoriaux de la communauté de communes ;

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2014 ;

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

13.2 Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Considérant que la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe est devenue nécessaire afin d'assurer la continuité du service paye/comptabilité,

Le conseil communautaire,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Après délibération, à l'unanimité,

Décide de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^e classe à compter du 1^{er} mars 2014, à temps complet de 35 h par semaine. Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu ;

Décide de compléter le tableau des effectifs des agents territoriaux de la communauté de communes ;

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2014.

13.3 Création d'emplois de saisonniers été à l'accueil de la communauté de communes et au point I à la Ruche.

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

A l'instar des années précédentes, il est proposé de recruter des saisonniers à temps complet pour le service accueil de la communauté de communes et pour assurer l'organisation du point Info tourisme localisé à la pépinière d'entreprises « La Ruche » durant la période estivale 2014.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Fixe le nombre de saisonniers pour l'été 2014 à sept, répartis de la manière suivante :

- Une personne sera recrutée pour le mois de juillet et une autre pour le mois d'août au service accueil de la communauté de communes ;
- Cinq jeunes se relayeront au point information touristique ouvert à la Ruche, entre le 14 juin et le 14 septembre ;

Fixe la rémunération en référence au 6° échelon du grade d'adjoint administratif de 2° classe, indice brut 340, indice majoré 321 ;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2014 ;

Donne pouvoir à M. le Président ou son représentant pour retenir les candidats et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

13.4 Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Le tableau des effectifs au 1^{er} mars 2014 se compose comme suit :

| Grade ou emploi | Effectifs budgétaires au 01.03.2014 | Effectifs pourvus au 01.03.2014 | Dont temps non complet | Dont temps partiels |
|---|-------------------------------------|---------------------------------|------------------------|---------------------|
| FILIERE ADMINISTRATIVE | | | | |
| Directeur | 1 | 1 | | |
| Attaché principal | 1 | 0 | | |
| Attaché territorial | 2 | 2 | | |
| Rédacteur territorial | 4 | 3 | | 1 |
| Adjoint administratif principal | 1 | 1 | | |
| Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe | 1 | 0 | | |
| Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe | 2 | 1 | | |
| FILIERE ANIMATION | | | | |
| Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe | 1 | 0 | | |
| FILIERE TECHNIQUE | | | | |
| Ingénieur territorial | 1 | 1 | | |
| Agent de maîtrise principal | 1 | 1 | 1 | |
| Adjoint technique de 2 ^{ème} classe | 1 | 0 | | |
| Adjoint technique de 1 ^{ère} classe | 2 | 2 | 1 | |
| FILIERE SPORTIVE | | | | |
| ETAPS de 1 ^{ère} classe | 1 | 1 | | |
| Total général | 19 | 13 | 2 | 1 |

L'effectif global des employés de la communauté de communes se compose de 13 agents, dont 10 ETP (équivalents temps plein). Deux agents sont en disponibilité : un adjoint administratif de 2^{ème} classe depuis 2004, un adjoint d'animation de 2ème classe depuis 2012 (pour trois ans).

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,
Adopte le nouveau tableau des effectifs ci-dessus.**

14. Maîtrises d'ouvrage déléguées :

14.1 Rumersheim-le-Haut – Rénovation et extension de la salle polyvalente : Consolidation de la ligne de trésorerie en crédit relais

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Par délibération du 29 avril 2013, le conseil communautaire a contracté un emprunt et une ligne de trésorerie auprès d'un organisme bancaire.

La ligne de trésorerie faisait office de préfinancement des diverses aides obtenues (CNDS, Conseil régional, Conseil Général,...), mais préfinançait également le FCTVA.

Afin de pouvoir intégrer le bien dans le patrimoine communal et justifier les dépenses au titre du FCTVA d'ici 2016, il convient de consolider la ligne de trésorerie.

Le Crédit Mutuel a fait plusieurs propositions (prêt de refinancement, prêt complémentaire, crédit relais)

Après analyse de ces offres, il est proposé de retenir :

- Crédit relais à taux fixe :
 - Montant : 300.000 €
 - Durée : 3 ans
 - Taux fixe : 1,90 %.
 - Périodicité des remboursements : trimestrielle
 - Type d'échéances : constantes
 - Frais de dossier : 0,10 %, soit 300 €
 - Total des intérêts : 17.100 €

Les points forts de cette proposition :

- Capital remboursé à tout moment sans préavis ni pénalités,
- Pas d'obligation d'amortir le capital.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide de contracter un prêt relais de 300 000 € auprès du Crédit Mutuel aux conditions énumérées ci-dessus ;

Mandate M. le Président ou son représentant pour signer tous les documents relatifs à ce prêt relais.

14.2 Rustenhart – Construction d'un groupe scolaire : Attribution du marché lot 3

Rapporteur : Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente.

Suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise BGMC, titulaire du lot initial, une nouvelle consultation a été lancée concernant le lot n°3.

11 offres ont été déposées.

Après analyse et vérification des offres, négociation et mise au point du marché, l'entreprise la mieux-disante est la suivante :

| Lot | Désignation | Titulaire | Adresse titulaire | Montant du marché TTC |
|-----|-------------|-----------|-------------------|-----------------------|
| 3 | Gros-Œuvre | SCHWOB | TRAUBACH | 444 000 € |

Il est proposé de retenir l'entreprise précitée.

Les crédits inscrits à l'article **458X72** sont suffisants.

Suite à l'exposé de Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide de retenir l'entreprise, telle que définie dans le tableau ci-dessus,

Autorise M. le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir et toutes pièces y relatives.

Observation : Pour mémoire, le montant total des marchés travaux attribués est de 1.884.751,84 € T.T.C.

15. Divers

Plan de Prévention des Risques Technologiques générés par les sociétés Rhodia, Butachimie et Boréalys Pec Rhin : par arrêté préfectoral du 13 février 2014, le délai d'approbation du PPRT est prorogé.

16. Communications

Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon : le prochain comité directeur aura lieu le 5 mars à Ensisheim.

CNPE de Fessenheim : la réunion semestrielle se tiendra le 13 mars à Fessenheim.

17. Fixation de la date du prochain conseil communautaire : vendredi 25 avril 2014 à 20heures

Tour de table :

M. François BERINGER : confirme l'installation du PSPG à Blodelsheim, 38 logements seront construits.

Plusieurs maires remercient M. le Président pour son travail et son engagement pour le territoire. Mme Fabienne STICH lui remet le livre sur l'histoire de la commune de Fessenheim.

Mme Agnès KIEFFER : remercie également le personnel communautaire pour son travail et sa disponibilité.

M. André ONIMUS : gratifie les élues sortantes d'un arrangement floral pour les remercier de leur engagement au sein du conseil communautaire. Il remercie l'ensemble des délégués communautaires pour leur travail. Il se dit fier du travail réalisé durant ses mandats pour le développement du bassin de vie. Si des oppositions sont apparues sur tel ou tel dossier, les élus ont néanmoins été unanimes sur le plus grand nombre d'entre eux. Il souhaite bonne chance aux futurs élus qui siégeront au conseil communautaire dans deux mois. La tâche s'annonce délicate en cas de fermeture du CNPE. Il a néanmoins confiance car le personnel constitue une équipe performante et de qualité.

M. Fabrice KRIEGER : indique que l'équipe des agents a toujours su relever les défis de l'exécutif et mettre en œuvre de nouvelles politiques en cohérence avec les besoins identifiés du territoire. Elle se mettra à la disposition des futurs élus pour poursuivre son travail avec la même constance.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président remercie le personnel qui a préparé cette réunion et clôt la séance à 23 h 00. Il invite les personnes présentes au verre de l'amitié.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 27 Janvier 2014
2. Comptes administratifs 2013
3. Comptes de gestion 2013
4. Budgets primitifs 2014
5. Vote des taux d'imposition 2014
6. Immobilier d'entreprises :
 - 6.1 Création d'un hôtel d'entreprises à Blodelsheim : validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) et demande de subvention DETR
 - 6.2 Acquisition d'un terrain dans le Zone Artisanale des Romains à Fessenheim
7. Zone d'Activités de la Hardt : ventes de terrains
8. Dispositif PETra : demande de subventions
9. Petite Enfance : amélioration de la fonctionnalité, mise aux normes et agrandissement multi-accueil à Fessenheim : avenants et marchés complémentaires
10. Délégation de fonctions de conseil communautaire au Président
11. Animations jeunesse été 2014 : convention de partenariat avec la Fédération des foyers clubs d'Alsace

12. Délégation de Service Public relative à l'exploitation d'un parc à vélos à assistance électrique dans le cadre du réseau MOVELO
13. Ressources humaines
14. Maîtrises d'ouvrage déléguées :
 - 14.1 Rumersheim-le-Haut – Rénovation et extension de la salle polyvalente : Consolidation de la ligne de trésorerie en crédit relais
 - 14.2 Rustenhart – Construction d'un groupe scolaire : Attribution du marché lot 3
15. Divers
16. Communications
17. Fixation de la date du prochain conseil communautaire

| Prénom / Nom | Qualité | Procuration | Signature |
|-----------------------|--------------------------|-------------|-----------|
| M. François BERINGER | Assesseur | | |
| M. Christophe BITARD | Conseiller communautaire | | |
| M. Bernard BRUN | Conseiller communautaire | Absent | |
| M. Frédéric GOETZ | Vice-président | | |
| M. Jean GOETZ | Conseiller communautaire | | |
| M. Mario HEGY | Conseiller communautaire | | |
| M. Philippe HEID | Assesseur | | |
| Mme Agnès KIEFFER | Vice-présidente | | |
| M. Cédric LEPAUL | Vice-président | | |
| M. Cyrille LHUILLIER | Conseiller communautaire | | |
| M. Henri MASSON | Vice-président | | |
| Mme Agnès MATTER BALP | Assesseur | | |

| Prénom / Nom | Qualité | Procuration | Signature |
|-------------------------|-----------------------------|-------------------------------|------------------|
| M. Eric MICHELAT | Conseiller communautaire | | |
| M. André ONIMUS | Président | | |
| M. Florent OTT | Conseiller communautaire | Procuration à André ONIMUS | |
| M. Pierre RENTZ | Conseiller communautaire | | |
| M. Etienne SIGRIST | Vice-président | | |
| Mme Fabienne STICH | Assesseur | | |
| M. Patrice WALTISPERGER | Vice-président | | |
| M. François WASSMER | Conseiller communautaire | | |